

DEPARTEMENT

DE

LA GUYANE



EXTRAIT

DU

REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE SAINT-LAURENT-DU-MARONI

ARRONDISSEMENT

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

CANTON

DE

SAINT-LAURENT-DU-MARONI

OBJET :

**DGE 2010 – MISE AUX NORMES DES
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES –
MODIFICATION DU PLAN DE
FINANCEMENT**

Le nombre de Conseillers Municipaux en
exercice est de : 33

SEANCE DU 11 Juillet 2011

L'an deux Mille Onze, le Lundi 11 Juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de Monsieur Léon BERTRAND, Maire, suite à la deuxième convocation adressée le **05 Juillet 2011**.

PRESENTS : M. Léon BERTRAND, Maire - Mme. Sophie CHARLES - M. Philippe JOAN M. Laurent ADELAAR - Mme. Yvonne VELAYOUDON - Mme. Bénédicte FJEKE - M. Roland JOSEPH - M. Sylvio VAN DER PIJL - Mme. Daniéla STOMP - M. David CHEMINEL - Melle Lyvie CLAUDE - Mme. Josette LO-A-TJON - M. Gilbert SAINTE-LUCE - Mme. Cécile ALFRED - M. Michel VERDAN - Mme. Hélène PERRET - M. Bernard SELLIER - Mme. Edmonde MARTIN - M. Jean GONTRAND - M. Serge-Aimé SAINT-AUDE - M. Jean-Paul RANDOLPH - M. Jean-Elie PANELLE -

**ABSENTS AYANT DONNE
PROCURATION :**

Mme. Agnès BARDURY à Mme. Josette LO-A-TJON - M. Germain BALMOKOUN à M. David CHEMINEL - M. Franck THOMAS à M. Philippe JOAN - M. Bernard BRIEU à M. Léon BERTRAND -

ABSENTS EXCUSES : Melle Jessie BERTRAND - Mme. Diana JOJE-PANSA - M. Patrick ARMEDE -

ABSENTS NON EXCUSES : Melle Malaïka ADAM - M. Jocelyn MADELEINE - Melle. Ruth SIMON - M. Alain PANELLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme. Cécile ALFRED -



.../...

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 10 mai 2010, la Commune a sollicité l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) 2010, pour le financement de travaux de mise aux normes des établissements scolaires.

Le plan de financement portant sur les travaux dans les écoles de :

- Malgaches
- Solange HULIC
- Amapa
- Milien 1
- Symphorien
- Charbonnière
- Laure Polus

était le suivant :

Financier	Taux de participation	Montant
Etat (DGE 2010)	60 %	120.000,00 €
Département	20 %	40.000,00 €
Commune	20 %	40.000,00 €
TOTAL	100 %	200.000,00 €

La Préfecture de la Guyane a fait connaître à la commune que le projet présenté doit être subventionné à 100 % selon le plan de financement suivant :

Financier	Taux de participation	Montant
Etat (DGE 2010)	80 %	160.000,00 €
Dotation de construction et d'équipements scolaires	20 %	40.000,00 €
TOTAL	100 %	200.000,00 €

Afin de finaliser le dossier, il est nécessaire de modifier le plan de financement de l'opération tel que présenté par les services de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- **D'APPROUVER** le plan de financement proposé ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à solliciter les subventions, telles que définies par le plan de financement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou sa première Adjointe à signer tous documents administratifs se rapportant à cette opération.

Fait à Saint-Laurent-du-Maroni, les jour, mois et an que susdits.

P. EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
SAINT-LAURENT-DU-MARONI, le 12 Juillet 2011

LE MAIRE
P. le Maire
Le 2^eme adjoint
Philippe JOAN

